# « L’énergie atomique et la politique sociale : le rôle de l’Organisation internationale du travail », *La Lutte syndicale* (17 août 1955)

[fr] Reproduisant un article de la Revue internationale du travail, le texte examine les conséquences économiques et sociales de l’utilisation industrielle de l’énergie atomique. Il souligne les projets de centrales nucléaires aux États-Unis, au Royaume-Uni et en URSS, ainsi que les besoins croissants en savants, ingénieurs et techniciens. Le Bureau international du travail met en avant les enjeux de sécurité, de formation et de réadaptation professionnelle, ainsi que la nécessité de bonnes relations sociales pour accompagner les mutations industrielles. L’OIT entend jouer un rôle clé dans la protection des travailleurs et l’adaptation des politiques sociales à l’ère atomique.

[de] Der Artikel gibt einen Beitrag aus der Internationalen Arbeitszeitschrift wieder und untersucht die wirtschaftlichen und sozialen Folgen der industriellen Nutzung der Atomenergie. Er hebt die Projekte für Kernkraftwerke in den USA, im Vereinigten Königreich und in der UdSSR sowie den wachsenden Bedarf an Wissenschaftlern, Ingenieuren und Technikern hervor. Das Internationale Arbeitsamt betont die Bedeutung von Sicherheit, Ausbildung und beruflicher Anpassung sowie die Notwendigkeit guter Arbeitsbeziehungen, um den industriellen Wandel zu begleiten. Die IAO will eine Schlüsselrolle beim Schutz der Arbeitnehmer und bei der Anpassung der Sozialpolitik an das Atomzeitalter spielen.

[it] Riproducendo un articolo della Rivista internazionale del lavoro, il testo esamina le conseguenze economiche e sociali dell’uso industriale dell’energia atomica. Sottolinea i progetti di centrali nucleari negli Stati Uniti, nel Regno Unito e in URSS, così come il crescente fabbisogno di scienziati, ingegneri e tecnici. L’Ufficio internazionale del lavoro mette in evidenza le sfide della sicurezza, della formazione e della riqualificazione professionale, nonché la necessità di buone relazioni sociali per accompagnare le trasformazioni industriali. L’OIL intende svolgere un ruolo chiave nella protezione dei lavoratori e nell’adattamento delle politiche sociali all’era atomica.

[en] Reproducing an article from the International Labour Review, the text examines the economic and social consequences of the industrial use of atomic energy. It highlights nuclear power projects in the United States, the United Kingdom, and the USSR, as well as the growing need for scientists, engineers, and technicians. The International Labour Office stresses the importance of safety, training, and professional retraining, as well as the need for good labor relations to accompany industrial change. The ILO intends to play a key role in protecting workers and adapting social policies to the atomic age.

« Il importe que les hommes s’accoutument à cette idée que l’ère atomique s’est ouverte et qu’ils essaient de comprendre ce qu’elle porte en elle pour l’avenir », affirme laRevue internationale du travail, dans un article qui paraît sous le titre *«*L’énergie atomique et la politique sociale »*,* dans le numéro de juillet de la publication mensuelle du Bureau international du travail.

« L’ère atomique peut être une période d’espoir, de prospérité et de bonheur. Ou bien, comme on l’a déjà souvent dit, elle peut être celle pendant laquelle l’homme aura finalement réussi à opérer sa propre destruction. »

Publié à l’occasion de la réunion de la Conférence scientifique sur l’utilisation pacifique de l’énergie atomique, qui se tient à Genève jusqu’au 20 août sous les auspices des Nations Unies, cet article précise que « l’Organisation internationale du travail s’intéresse surtout aux répercussions sociales de l’utilisation industrielle de l’énergie atomique ».

Après avoir traité brièvement de l’atome considéré comme source d’énergie, l’article examine la nécessité de l’énergie nucléaire compte tenu des tendances démographiques dans le monde et des ressources potentielles de combustible que la Terre renferme.

« On ne peut pas dire que si l’énergie atomique n’avait pas existé, il eût fallu l’inventer, mais il est certain que la découverte des moyens de l’exploiter s’est faite très opportunément pour certains pays et peut-être pour le monde entier. »

## L’utilisation industrielle

L’article analyse alors les répercussions économiques de l’emploi de l’énergie nucléaire et donne notamment les renseignements ci-après concernant les plans d’utilisation industrielle de l’énergie atomique dans divers pays :

« La Commission de l’énergie atomique des États-Unis estime que quelques grandes centrales atomiques appartenant à des entreprises privées seront déjà en service en 1965 et que, dès 1965-1970, on pourra peut-être abaisser le prix de l’électricité provenant de ces centrales à 0,4 ou 0,7 cents le kilowattheure, ce qui permettrait de concurrencer les centrales ordinaires. »

« Le gouvernement du Royaume-Uni envisage la mise en service de deux centrales nucléaires vers 1960-1961, et de dix autres entre 1961 et 1965. On prévoit que l’électricité provenant des premières centrales commerciales reviendra à 0,6 penny l’unité, soit au même prix que l’électricité des centrales thermiques modernes. »

« Dans l’Union soviétique, où le facteur coût a moins d’importance, une centrale atomique fournit déjà du courant électrique à l’industrie et à l’agriculture de toute une région depuis juillet 1954. »

« Plusieurs pays d’Europe ont mis au point des plans d’application industrielle de l’énergie atomique ; des plans analogues sont à l’étude dans d’autres parties du monde. »

## Les problèmes sociaux

Dans la deuxième partie de l’article, consacrée aux incidences et problèmes sociaux de l’utilisation industrielle de l’énergie nucléaire, les spécialistes du BIT font un examen rapide des mesures de sécurité et d’hygiène qui s’imposent dans les centrales nucléaires et relèvent que le BIT a commencé déjà, dès avant la guerre, à se préoccuper de la protection des travailleurs contre les radiations.

L’article aborde ensuite les problèmes de main-d’œuvre : afflux de travailleurs vers des industries nouvellement créées, nécessité d’une formation ou d’une réadaptation professionnelle pour certaines catégories de main-d’œuvre, et besoin de personnel spécialisé.

## Il faut des savants et des techniciens

« On aura besoin, en premier lieu, d’un grand nombre de savants et d’ingénieurs ; des cours sont déjà organisés, au Canada, en France, dans l’Union soviétique, au Royaume-Uni, aux États-Unis et dans d’autres pays pour la formation de techniciens. »

Selon l’avis d’un expert britannique, les autorités soviétiques « ont constitué un groupe bien équilibré de savants et de techniciens, et elles en forment aujourd’hui plus de deux fois plus que les États-Unis ; leur qualité ne semble pas, au surplus, être inférieure à celle des techniciens occidentaux. »

« En septembre 1954, la Commission de l’énergie atomique des États-Unis et les entreprises travaillant à son compte sous contrat employaient 14 269 savants (chimistes, physiciens, biologistes, etc.) et ingénieurs (ingénieurs-mécaniciens, électriciens et chimistes) et 75 537 opérateurs. Six mois plus tôt, les chiffres correspondants s’élevaient seulement à 13 612 savants et ingénieurs et 72 316 ouvriers et employés. »

« L’utilisation des sous-produits de l’énergie atomique entraînera vraisemblablement le développement d’industries qui fabriqueront des produits entièrement nouveaux. » Il faudra donc aussi « former des travailleurs ayant des spécialités nouvelles ».

## Les relations professionnelles

« D’autre part, ces sous-produits pourront offrir de nombreuses perspectives de développement industriel. Cette forme d’évolution soulève toujours des problèmes généraux de politique sociale, notamment en ce qui concerne l’adaptation des travailleurs aux nouvelles techniques et la répartition de la production industrielle. Ces deux ordres de problèmes peuvent être grandement simplifiés par de bonnes relations professionnelles. »

« Les travailleurs voudront naturellement recevoir une part équitable des nouveaux profits, sous forme d’augmentation de salaires, de diminution de la durée du travail, d’accroissement des loisirs et d’amélioration des conditions de travail et de vie. Il conviendra que leurs revendications soient examinées avec équité, selon une procédure réglée à l’avance et acceptée par tous les intéressés. »

L’article conclut en indiquant le rôle que l’Organisation internationale du travail pourra jouer, aussi bien dans le domaine de la sécurité et de l’hygiène du travail que dans celui de la main-d’œuvre, notamment en ce qui concerne la réadaptation des travailleurs et l’établissement de bonnes relations professionnelles « propres à faciliter la solution des nombreux problèmes qui résulteront du progrès technique et des transformations de l’industrie ».